L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 18 FEVRIER 1861.

G. F. WEISSE, E. DUVERGER, N. DUFOUR, S. HARBY } Editeurs-Propriétaires

Nouvelle-Orléans,
LUNDI MATIN, 18 FEVRIER.

☞ Voir la seconde page, pour :
Le Feuilleton.
Le Bulletin Commercial,
Le Marché aux Bestiaux,
Le Départ des Steamers et Bateaux.
Le Mouvement du Port,

Abonnés à la Semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Vente à l'encan de ce jour.

Par Bernard Turpin, à 10 heures et demie, rue Vieille-Levée No 59—Bouteilles et cruchons vides, vin rouge, huile, liqueurs, &c.

Par G. Le Mont, Blache & Co. à 10 heures, à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 69—Bâches et perces de Aunes; chemises de peau et caleçons de flanelle grise.

Par C. E. Forstall, coin Bayou et Marais—Meubles.

Le voyage de M. Lincoln.

M. Abraham Lincoln s'est mis en marche le 11 février, jour où le dépouillement des votes électoraux par le Sénat a constaté d'une manière officielle son élection à la présidence des Etats-Unis. Mais pour se rendre à la capitale fédérale, au lieu de prendre la ligne droite, il a jugé à propos de suivre un chemin tant soit peu tortueux et de côtoyer l'Ohio qui sépare par une frontière naturelle les Etats à esclaves des Etats libres. Le président républicain semble craindre de traverser les Etats du Sud et, comme il ne peut arriver à Washington sans fouler ce sol redouté, il veut au moins choisir la voie qui lui offre le plus court trajet à travers le territoire où existe l'esclavage. Dans les discours de M. Lincoln, nous trouvons le même système de prudence cauteleuse, qui consiste à glisser entre les questions brûlantes du jour en les effleurant à peine. Le futur président évite avec soin de se compromettre ou de dévoiler la politique qu'il entend suivre tant il redoute que ses paroles ne suscitent de nouveaux obstacles entre lui et ce fauteuil présidentiel, objet de sa convoitise.

Nous avons été attristé de ce langage mesquin et puéril qui ne dénote ni patriotisme sincère, ni saine appréciation de la situation et des nécessités qu'elle devrait imposer à tout esprit pratique sérieusement désireux de restaurer l'Union. L'explication la plus favorable que nous puissions donner de ces pauvres harangues, débitées dans un style non moins pauvre, est que M. Lincoln a voulu réserver pour son premier message officiel l'exposé de ses vues réelles et de sa politique, mais alors il eut mieux valu qu'il continuât à garder jusqu'au bout ce silence qui jusqu'à présent l'avait entouré d'un certain prestige.

En s'abstenant de faire ces détours de route pour avoir occasion de se livrer à un bavardage oiseux dans chaque taverne, il eût conservé la dignité de son rôle et aurait eu droit à un certain respect de la part de ses adversaires.

La traduction de ses discours d'Indianopolis et de Cincinnati que nous donnons ci-dessous convaincra nos lecteurs que nos appréciations ne sont pas trop sévères. Voici d'abord celui du discours qu'il a prononcé le 11 février à Indianapolis.

"Concitoyens! Il ne m'est pas possible, dans mon voyage vers la capitale nationale, m'arrêtant aussi souvent que je le fais, je dis qu'il ne m'est pas possible, dans ces circonstances, de faire de longs discours. Si je faisais plus que de haranguer très brièvement de telles assemblées, je serais entièrement épuisé avant la fin du voyage. Je me présente devant vous plutôt pour vous remercier du magnifique accueil que vous m'avez fait, et plus encore pour le très généreux appui que votre Etat a récemment donné à la cause politique qui, je le pense, est la cause juste et véritable de tout le pays et de tout l'Univers.

[illegible] il y a un temps où il faut garder le silence, et quand des hommes se querellent avec acrimonie pour soutenir qui la vente [illegible], il serait peut-être tout aussi bon qu'ils gardassent le silence. Les mots coercition et invasion sont employés constamment de nos jours et avec colère et passion dans quelques occasions. Supposons que nous essayons simplement de nous assurer de la signification de ces mots. Donnons, si nous pouvons, la définition exacte de ces mots, non pas prise du dictionnaire, mais fournie par les hommes qui les répètent constamment en termes de blâme pour les choses qu'ils entendent exprimer par les mots.

Qu'est-ce donc que la 'coercition'? Qu'est-ce que l'invasion? Faire marcher une armée dans la Caroline du Sud, par exemple, sans le consentement de ses habitants et en hostilité contre eux [illegible] de la coercition ou de l'invasion? Je vous dis franchement que je crois que ce serait de l'invasion, et je pense que ce serait de la coercition de même, si le peuple de ce pays était forcé de se soumettre; mais si le gouvernement des Etats-Unis insistait simplement sur le maintien et l'occupation de ses propres forts et la reprise des forts qui lui appartiennent et la mise en vigueur des lois des Etats-Unis pour la perception des droits sur les importations étrangères, ou même la suppression des malles dans ces parties du pays où les malles sont habituellement violées, l'une de ces choses ou toutes ces choses seraient-elles de la coercition ou de l'invasion? Est-ce que ceux qui protestent d'être des amis de l'Union, ceux qui ont résolu par dépit de continuer à résister à la coercition ou à l'invasion d'un Etat, comprennent que ces choses ou l'une d'elles serait la coercition ou l'invasion d'un Etat? S'ils le comprennent ainsi, alors, il me semble que les moyens pour la préservation de la chose qu'ils disent si grandement aimer, et la chose si haute dans leur estime, sont d'un caractère très léger et très vaporeux. S'ils étaient malades, les globules des homéopathes seraient beaucoup trop grosses pour leur gorge.

A ce point de vue, l'Union comme lien de famille ne serait pas du tout comme un mariage régulier, mais une sorte d'arrangement de libre amour qui devrait être maintenu par ce que la seule attraction passionnelle.

En quoi un Etat a-t-il un caractère spécialement sacré—je ne parle pas de cette position qui est conférée à un Etat sous la Constitution des Etats-Unis, tout le monde est d'accord de la respecter—mais de cette position et de cette relation qu'un Etat aurait en dehors de l'Union? Il n'a de caractère sacré que celui qu'il tient en vertu de sa connexion avec l'Union. Je parle de ce droit prétendu d'un Etat, comme principe primaire au dessus de la Constitution, de dominer tout ce qui est au-dessus de lui et de ruiner tout ce qui est plus grand que lui-même.

Je vous le demande, où existe ce droit? Si un Etat, dans un cas, et un comté dans un autre cas, étaient égaux en étendue de territoire, égaux en population, où serait cet Etat vaudrait-il mieux qu'un comté? Le changement de leurs noms changerait-il leurs droits? Par quel principe de droit original un cinquantième ou un quatre-vingt-sixième d'une grande nation, en s'appelant un Etat, aurait-il le droit de briser la Nation et de demander cela comme affaire de principe original. Or, faites attention que je ne dis pas que je décide ces questions, je ne décide rien. Je pose ces questions en vous priant de réfléchir sur ces questions et de les décider par vous-mêmes. Je désire que vous trouviez, si vous pouvez, où est le principe mystérieux, organique, légal qui autorise un certain district ou comté, avec ses habitants, par le seul fait qu'il s'appelle un Etat, à jouer au tyran sur toutes ses subdivisions et à nier l'autorité de tout ce qui est plus grand que lui. Je dis que je ne décide rien—je propose simplement ces questions pour que vous y réfléchissiez.

Les interprétations qu'on a données à ces paroles nous paraissent exagérées. Il n'y a rien là qui prouve que M. Lincoln fera de la coercition. Ce ne sont que des reproches d'inconséquence à l'adresse des unionistes des Etats frontières. Un peu plus loin dans son voyage il revient à un autre système et il adresse des flatteries et des avances à ses bons amis du Kentucky. A Lawrenceburg il dit que les pouvoirs qui lui sont confiés seront employés par lui à protéger les droits des citoyens aussi bien au Sud qu'au nord de la rivière (l'Ohio). Dans son discours de Cincinnati il remercie le peuple de l'accueil qui lui a été fait et pense qu'il en eût été de même pour M. Douglas, M. Bell, M. Breckenridge ou tout autre individu élu constitutionnellement Président des Etats-Unis, et il espère qu'il en sera de même pendant des siècles à venir après que les difficultés nationales du moment se seront dissipées.

Voici la fin de ce discours qui commence par des banalités insignifiantes, où verra qu'il est difficile d'y lire la pensée secrète de M. Lincoln. Parlant de la réception du prochain président, il dit:

J'espère que vous vous assemblerez pour cette réception, et que vous inviterez vos frères d'au delà de la rivière à y participer. Nous les invitons de tout Etat de l'Union, sans distinction. Aux ceux de l'extrême Sud, nous offrirons un bon accueil cordial [illegible] les différences actuelles seront effacées et jetées au vent pour toujours.

Rappelant ce qu'il avait dit un an auparavant sur la manière dont les républicains traiteraient leurs adversaires après la victoire, l'orateur s'exprime ainsi:

Nous entendons vous traiter autant qu'il nous sera possible comme Washington, Jefferson et Madison vous ont traités. Nous entendons vous laisser tranquilles, ne nous mêler en aucune façon de vos institutions, et respecter tous les compromis de la Constitution, et, en un mot, pour revenir à un premier proposition vous traiter aussi bien que des hommes dégénérés—si nous avons dégénéré—peuvent le faire en suivant l'exemple de ces nobles ancêtres Washington, Jefferson et Madison. Nous entendons nous rappeler que vous êtes aussi bons que nous, qu'il n'y a pas entre nous de différence autre que la différence des circonstances. Nous entendons reconnaître et avoir toujours présent à l'esprit que vous avez dans la poitrine des cœurs aussi bons que ceux que nous prétendons avoir et vous traiter en conséquence.

Concitoyens du Kentucky, mes amis, mes frères—puis-je vous appeler ainsi dans ma nouvelle position, je ne me sens pas disposé à rétracter le mot. S'il n'est pas prouvé qu'il est juste, la faute n'en sera pas à moi.

Et maintenant, concitoyens de l'Ohio, avez vous, vous qui êtes d'accord en sentiment politique avec celui qui vous parle—avez-vous jamais eu envers nos frères du Kentucky d'autres sentiments que ceux que je viens d'exprimer (cris de "non") Eh! bien alors pourquoi ne continuerions-nous pas, comme avant, à être reconnus comme des frères, vivant en paix et en harmonie les uns avec les autres? (cris de "nous le voulons.") Je prends votre réponse comme la sûre preuve qu'il en sera ainsi, et j'ai la confiance que le bon sens du peuple américain, de tous les côtés de toutes les rivières d'Amérique, avec la merci de Dieu qui ne nous a jamais abandonnés, fera que nous redeviendrons frères et que nous oublierons tous les partis et leurs discussions. Mes amis, je vous dis maintenant adieu.

C'est là tout simplement de l'eau bénite—de président adressé aux Etats frontières qui ne nous indique rien de la conduite que suivra M. Lincoln. A Pittsburg il a fait un discours protectionniste pour s'attacher la Pennsylvanie. Nous croyons en somme que sa tactique sera de retenir dans l'Union le plus d'Etats possible dans l'espérance de pouvoir à la longue y ramener ceux qui en sont sortis.

Dépêches Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

NOUVELLES D'EUROPE
DE DEUX JOURS PLUS RECENTES.

Arrivée du steamer City of Baltimore.

N-York, 16 fev.—Le steamer *City of Baltimore*, parti de Liverpool le 30 et de Queenstown le 31 janvier, est arrivé ce matin ici.

Liverpool, 31 janvier.—Les ventes de coton lundi et mardi ont été de 12,000 balles, dont 3000 pour la spéculation. Le marché a fermé avec une meilleure demande. La baisse depuis vendredi est de 1/8 d.

Les céréales étaient calmes à prix maintenus. Les provisions lourdes.

Londres, 31 janvier.—Les consolidés ont fermé aujourd'hui à 91 5/8 a 91 3/4. Les actions de chemins de fer américains ont légèrement haussé. L'Illinois central était coté à 29 le 30 et de 25 à 27 1/2 le 31 janvier.

Le City of Baltimore a apporté £92,000 en especes.

Le Nova Scotian parti de Portland le 19, est arrivé à destination le 30 janvier.

NOUVELLES POLITIQUES.

Des avis de Gaete portent qu'une demande de trève a été adressée de la forteresse à la flotte et qu'en conséquence le feu a été suspendu de part et d'autre.

La circulaire adressée par François II aux cours étrangères porte qu'il est prêt à supporter les périls de sa position jusqu'à la dernière extrémité.

Les retours d'élection de l'Italie méridionale sont favorables au gouvernement Cavour.

On rapporte que la France a demandé une explication des discours belliqueux du roi de Prusse. Ceci est nié à Berlin.

La Bourse de Paris est animée et active.

On assure que le prince Metternich a avisé M. Thouvenel que l'Autriche considérait une attaque de Garibaldi sur une portion quelconque du territoire autrichien comme un *casus belli*.

L'empereur de Russie aurait, dit-on, refusé de sanctionner l'échange d'argent contre de l'or proposé par la banque de France à la banque de St Pétersbourg. Le commerce en France est généralement lourd. Le droit sur les chiffons et l'huile a été réduit à Naples.

Des avis de Vienne portent que le gouvernement autrichien fait de grands préparatifs pour supprimer les soulèvements en Hongrie.

Le *London Times* applaudit aux paroles de M. Seward qui accuse la Caroline du Sud de rébellion, et dit que le président aurait dû proclamer les mêmes principes.

CONGRES DU SUD.

Montgomery, 16 février.—Le Congrès du Sud s'est réuni hier à l'heure habituelle. On a nommé un comité de six pour prendre les arrangements relatifs à la réception et à l'inauguration du président Davis, lundi prochain à une heure.

Le président a dit qu'il avait reçu une communication relative à l'achat de navires pour la Confédération, ce qu'a été refusée.

M. Fearn, de l'Alabama, a présenté une lettre sur un nouveau projectile approuvé par des militaires compétents—référé.

Une copie officielle de l'ordonnance de séparation du Texas a été présentée avec les titres de créance des députés de cet Etat. Un seul d'entre eux est arrivé, le juge Gregg. Il a été invité à prendre un siège dans la Convention, mais une objection a été faite contre l'admission des députés texiens parce que l'Ordonnance n'a pas encore été ratifiée. Les papiers ont été renvoyés au comité.

Le Congrès, en séance secrète, a adopté un acte et une résolution qui ont été ensuite rendus publics. L'acte maintient en fonctions les officiers des douanes avec leurs salaires, mais en fixant le maximum à $5000. Les collecteurs sont requis d'ici à deux semaines de donner les mêmes cautions qu'avant et les employés subordonnés en feront autant dans la semaine qui suivra. Les employés porteront le nouveau serment.

La résolution maintient en fonctions jusqu'à nouvel ordre les divers employés chargés de la perception des droits maintenant en vigueur, [illegible] et le secrétaire du Trésor est requis de présenter un plan pour cette époque afin de diminuer les dépenses de perception, dans chaque douane, d'au moins 50 pour cent.

Deux modèles de drapeau pour la Confédération ont été présentés et renvoyés à un comité.

Montgomery, 16 février.—On a encore présenté, aujourd'hui, divers modèles de drapeau qui ont été renvoyés au comité. On a aussi renvoyé des communications relatives à des projets en de guerre.

Le comité sur la citoyenneté a présenté un bill qui prescrit des règles uniformes relatives à la naturalisation. Diverses demandes de brevets d'invention ont été renvoyées au comité *ad hoc*.

Le président Davis est arrivé hier soir à dix heures, et a été reçu avec tous les honneurs dus à son rang. Il a été escorté par la foule jusqu'à l'Exchange Hotel, où il est descendu.

On indique des arrangements qui ont été conclus pour un emprunt de quatorze millions, remboursable le 1er mars, époque à laquelle la Confédération aura cinquante régiments de troupes pour résister à la coercition, et en cas de besoin, pour marcher contre Washington.

On assure que les forts Sumter et Pickens ne seront pas attaqués, et que le président Davis, après son inauguration, enverra des ministres pour demander la reddition de ces places.

Le major Anderson a fait savoir qu'il serait résolu de se défendre avec succès contre une attaque jusqu'à l'arrivée de secours.

Congrès de la paix.

Washington, 16 février.—Le comité spécial sur les plans d'arrangement a fait deux rapports. Le rapport de la majorité est, en substance, le plan de M. Guthrie modifié par l'incorporation des recommandations de la Virginie, du Kentucky et du Missouri contenues dans les résolutions législatives de ces Etats. Ce rapport est signé par douze membres du comité.

Le rapport de la minorité ne présente pas de plan d'arrangement, mais recommande la convocation d'une Convention nationale. Il est signé par huit membres.

M. Holt, secrétaire de la guerre, a donné hier un dîner aux membres de la Convention.

Washington, 16 février.—Le rapport de la majorité du comité est un projet de pacification composé des résolutions Crittenden et Guthrie, rétablissant le compromis du Missouri pour les territoires au nord de 36° degré 30', et reconnaissant au Sud de cette ligne le principe de la souveraineté populaire. On fait de grands efforts pour faire passer ce plan cette semaine. Les débats entre les commissaires du Nord et ceux du Sud ont été très vifs.

On dit que la Virginie, la Caroline du Nord et le Missouri voteront contre le Maryland, le Kentucky et le Tennessee sur l'adoption de ce projet, mais il obtiendra la majorité des Etats.

Nouvelles de Washington.

Washington, 16 février.—Les débats du Congrès fédéral sont sans importance. Le caucus des républicains a résolu de soutenir le bill de M. Bingham, qui autorise la perception des revenus à bord de navires stationnés à l'entrée des ports insurgés. On pressera le passage du bill la semaine prochaine.

M. Edward G. Loring de Boston va être nommé ministre en Italie.

M. Hemphill Jones, agent spécial envoyé dans le Sud par le département du trésor, est de retour et prépare son rapport.

On dit qu'un comité de banquiers de N-York a dit à M. Buchanan qu'ils ne prendraient pas de nouvel emprunt à moins qu'on ne remplace M. Dix par un unioniste.

Une autre compagnie de cavalerie est arrivée à Washington.

M. Kellog, représentant de l'Illinois, a eu une querelle avec M. Medill du "Chicago Tribune" et l'a renversé d'un coup de poing.

Nouvelles diverses.

New-York, 15 février.—Le *Daniel Webster* avec 150 soldats des Etats-Unis, 60 caisses de mousquets et de munitions et provisions est à la quarantaine et doit partir ce soir, 15 février.

Boston, 16 février.—La compagnie des steamers du Sud a résolu d'envoyer le steamer *South Carolina* à Charleston le 23.

Buffalo, 16 février.—M. Lincoln est arrivé cette après-midi de Cleveland, Ohio, et a prononcé un discours dans lequel il n'a dit rien de nouveau.

Hamilton, Canada Ouest, 16 février.—La décision du banc de la reine a été mise à exécution et Anderson l'esclave fugitif a été relâché.

Législature de la Louisiane.

Baton-Rouge, 16 février.—Aujourd'hui, à la Chambre le bill de M. Hayne pour remercier le général Jos Lane de ses offres de service au Sud et blâmer le sénateur Johnson du Tennessee a été renvoyé au comité des résolutions fédérales.

M. Allen a proposé de déclarer qu'on ne disposera plus du fonds des terres marécageuses excepté en cas de guerre. Après une discussion assez longue, la Chambre a adopté un substitut à cette proposition.

La Chambre a adopté une résolution de M. Wilkinson, portant qu'un comité sera nommé pour préparer un système de lois concernant la disposition des terres publiques.

La Chambre s'est ajournée à lundi.

Dernières nouvelles de Montgomery.

Réception enthousiaste au Président Jefferson Davis.

Discours prononcés au dépôt des Chars.

Montgomery, 17 fev.—Durant le trajet qu'a fait le président Jefferson Davis, de l'Etat du Mississippi à Montgomery, le peuple s'est montré très enthousiaste. Il a eu l'occasion de prononcer vingt-cinq discours pour remercier ses concitoyens.

Les comités du Congrès et les autorités de Montgomery se sont portés au devant du nouveau Président, à 80 milles de cette capitale, et l'ont officiellement accueilli.

Deux superbes compagnies militaires de Columbus (Géorgie), ont joint l'escorte à Opelika, et le président avec tous ceux qui l'escortaient est entré ici à 10 heures, hier soir, au milieu de cris de joie et de salves d'artillerie.

La foule s'est immédiatement portée devant le dépôt des chars et a prié le président de prendre la parole. Celui-ci a commencé par remercier le peuple de l'Alabama de son bon accueil. Il a brièvement passé en revue la condition actuelle du Sud et a dit que le temps d'entrer en compromis était écoulé et qu'il est actuellement déterminé à maintenir notre position, et à faire sentir la poudre et la pointe de l'acier du Sud à ceux qui voudraient s'opposer à notre séparation de l'Union. Il n'a aucun doute sur l'heureux résultat de notre détermination: "Nous maintiendrons nos droits et notre gouvernement à tout risque" c'est il écrié. Nous ne demandons rien, nous n'avons besoin de rien, et nous ne voulons aucune complication. Si d'autres Etats veulent se joindre à notre confédération, ils peuvent librement le faire en se plaçant dans les mêmes conditions que nous. Notre séparation de l'ancienne Union est un fait accompli. Il ne faut plus entretenir l'idée d'un compromis ou d'une reconstruction de l'Union.

Un grand nombre de citoyens attendaient M. Davis devant l'entrée de l'Exchange Hotel. Les dames se montraient aussi enthousiastes que les hommes.

A 11 heures et quart, M. Davis a paru sur le balcon et s'adressant au peuple, a dit:

"Mes concitoyens, mes frères de la Confédération des Etats d'Amérique, car nous sommes actuellement des frères, non seulement de nom, mais en chair et en os, liés par les mêmes intérêts et par l'identité des institutions locales. Il se peut que la carrière que nous aurons à parcourir soit hérissée d'épines et que l'orage éclate sur nous; mais après la tempête le soleil reluira plus radieux. (On trouvera, sur la partie anglaise, son discours en entier.)

NOUVELLES D'EUROPE
de trois jours plus récentes.

ARRIVEE DU STEAMER AFRICA

FAIBLE HAUSSE SUR LE COTON.

New-York, 17 février.—Le steamer de la ligne de Cunard *Africa*, est entré ici, aujourd'hui, venant de Liverpool qu'il a quitté le 2, et de Queenstown, le 3 de mois.

Voici le sommaire des nouvelles commerciales qu'il nous apporte:

Marché au coton de Liverpool.

Liverpool, 2 fév.—Les ventes de coton, durant la semaine terminée le vendredi, 1er, se sont élevées à 33,000 balles. Le marché a clos avec une légère baisse sur toutes les qualités.

La circulaire des courtiers cote le fair Orleans à 7 7/8 d. et le middling Orleans à 7 3/8 d.

Samedi (aujourd'hui) les transactions ont atteint le chiffre de 12,000 balles. Le marché a clos dans un moment où une hausse de 1/16 à 1/8 d. se faisait sentir.

Marché aux céréales et aux provisions.

Liverpool, 2 février.—Les transactions de la semaine sur les céréales ont été calmes, et les provisions maintiennent difficilement leurs cours.

Marché monétaire de Londres.—Londres, 2 février.—Les consolidés ont clos à 91 1/4.

Le nouveau Président du Mexique.—Les nouvelles apportées par le *Tennessee* annoncent que M. Lerdo de Tejada, la plus haute intelligence du Mexique, l'homme d'Etat que les perturbateurs et les retardaires redoutent le plus, a probablement été élu Président du Mexique. En vue des relations intimes qui existeront sans doute entre la Confédération du Sud et la République voisine, il est important que nous sachions quel personnage est ce nouveau président. Celui qui pouvait le mieux nous renseigner est l'hon. John Forsyth, rédacteur propriétaire du *Register* de Mobile et ancien ministre plénipotentiaire des Etats-Unis au Mexique.

"Nous espérons, dit M. Forsyth, que cette nouvelle sera confirmée. Une connaissance intime de M. Lerdo (il a trouvé un abri sous notre toit, pendant plusieurs mois, alors qu'il était traqué par la faction Miramon), nous a appris à le considérer comme le citoyen le plus pur, comme l'homme d'Etat le plus pur, le plus capable de la République Mexicaine. Personne ne comprend mieux les besoins de son pays, et le fait d'avoir choisi ce Libéral éminent est à lui seul une preuve de la régénération du peuple."

Théatre de l'Opéra.—Décidément, quel que esprit malin—sans doute un des gnomes ou Korigans dont il est question dans le libretto du *Pardon de Ploërmel*—en veut en ce moment au directeur de l'Opéra en se plaisant à entraver la première représentation si impatiemment attendue de l'œuvre de Meyerbeer. A peine Mme Fabre a-t-elle été remise de la longue indisposition qui l'a tenue éloignée de la scène, qu'un rhume de M. Melchisédech est venu modifier de nouveau le programme. Le spectacle de ce soir n'en est pas moins fait pour attirer la foule: car outre la rentrée de Mme Fabre dans *La part du Diable* un des opéras où elle a obtenu le plus de succès depuis ses débuts—nous entendrons Mlle Adelina Patti dans le 3me acte de *Lucie* et dans le grand air de la *Traviata*—un des plus brillants morceaux de son riche répertoire. Le rôle de *Carlo Broschi*—on le sait déjà—est joué et chanté d'une façon très distinguée par Mme Fabre et M. Cabel est un charmant *Rafael*. La variété et l'attrait du spectacle de ce soir ne peuvent donc manquer d'attirer la foule.

L'exécution de *Martha*, samedi soir, a été irréprochable. Jamais encore cet opéra n'avait été chanté avec autant de verve et d'entrain. Mmes Patti et Préti, MM. Cabel et Génibrel ont chacun eu leur part de bravos, d'applaudissements et du succès. Mlle Patti était très en voix et elle a été très chaleureusement applaudie après sa romance du 3me acte, qu'elle a, comme d'ailleurs tout le reste du rôle, délicieusement chantée. M. Cabel s'est acquitté avec beaucoup de goût et de distinction du personnage de *Lionel*, et il en a dit certains passages avec infiniment d'expression et de sentiment. Inutile d'ajouter que Mme Préti a parfaitement rendu le rôle un peu secondaire, qui lui est confié de la pièce.—*Qui peut le plus, peut moins!* Somme toute, cette soirée est une des plus agréables que nous ayons encore passées à l'Opéra cet hiver.

Nous aurons bientôt le plaisir d'entendre Mme Patti dans le rôle de *Valentine*, des *Huguenots*, qu'elle doit chanter en français. Tout le monde voudra voir la charmante cantatrice dans ce beau et redoutable rôle, qu'elle aborde pour la première fois, et nous aimons à croire qu'elle justifiera les espérances de ses nombreux admirateurs.

Théatre d'Orléans.—*Début d'une troupe d'artistes espagnols.*—Samedi soir, nous sommes entrés un instant au théâtre d'Orléans, où l'affiche annonçait le début d'une troupe dramatique espagnole dirigée par un acteur de mérite, *Don Manuel Martinez Casado*. Nous n'avons pu entendre qu'une pièce, *Amar sin dejar amar*, qui a été fort convenablement interprétée par les trois artistes qui y ont figuré.

La population d'origine et de race espagnole est assez nombreuse dans notre ville pour que la tentative de M. Casado soit fructueuse, et nous conseillons à tous ceux à qui l'idiome de Calderon et de Lope Vega est familier d'aller encourager cette troupe qui ne donnera probablement qu'un petit nombre de représentations à la Nouvelle-Orléans.

Consomption chronique.—Nous publions aujourd'hui une lettre très intéressante du Dr R. Hunter sur la consomption chronique.

Coup de vent.—Un coup de vent furieux s'est déchaîné hier soir, vers onze heures, dans une paroisse. Entre autres méfaits, il a jeté bas une partie de la remise du Dr Hart, rive droite, et les débris de cette remise ont écrasé un cabriolet. L'ouragan n'a duré qu'environ un quart d'heure.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que la sucrerie et la maison de M. J. L. Aubert, rive gauche, ont été abattues; un ouvrier allemand a été blessé, et plusieurs animaux ont péri. *(Meschacebé.)*

EUROPE.

Question italienne.

Garibaldi vient d'adresser la lettre suivante au comité central de Gênes.

"Caprera, 13 janvier 1861.

"Honorable comité,

"Je résume de cette manière ma réponse à la note qui m'a été transmise le 8 courant par ce comité central.

"En acceptant la présidence de l'association des comités et en donnant mon adhésion aux trois articles formulés par l'assemblée générale, le 1er de ce mois, je nomme mon représentant auprès le comité central le général Bixio, en l'autorisant à se faire remplacer, au besoin, par une autre personne de sa confiance.

"Le comité central, en faisant appel au patriotisme des Italiens, insistera vivement auprès de tous les comités en les excitant à demander de nouvelles offrandes à nos concitoyens, et à réunir tous les moyens nécessaires *pour faciliter à Victor-Emmanuel la délivrance du reste de l'Italie.*

"Parmi les soins principaux du comité central, je signale celui d'instituer des comités sur tous les points de la Péninsule, là où il n'en existe pas encore, afin d'organiser au plus vite d'une extrémité à l'autre de la Péninsule, là où il n'en existe pas encore, sans excepter ni Venise ni Rome, cette association, et d'agir simultanément, rapidement et avec accord, en obéissant à la même impulsion.

"Le comité central devra répéter comme une parole d'ordre de tous les jours, de tous les instants, à tous les comités, pour qu'ils en persuadent tous les Italiens, que le printemps prochain de cette année 1861, l'Italie doit absolument mettre sous les armes un million de patriotes, seul moyen de nous montrer puissants, de nous rendre les maîtres de nos destinées et de rester dignes du respect du monde qui nous contemple.

"Je crois de mon devoir de prévenir les volontaires que *pour le moment*, aucun enrôlement n'a été provoqué ni conseillé par moi.

"On fondera sans délai à Gênes, un journal intitulé *Rome et Venise*, qui, s'inspirant de ces idées, prêchera la nécessité de la *guerre sainte*, pour faire cesser une bonne fois la honte qui pèse sur l'Italie, et inculquera en même temps aux électeurs, comme l'un des moyens les plus efficaces pour atteindre ce but, le choix de députés qui, ayant surtout en vue l'affranchissement et l'intégrité de l'Italie *imposent au gouvernement l'avènement général de la nation.*

GUISEPPE GARIBALDI.

Turin, 20 janvier.

Le général Turr et les amis qui l'accompagnaient sont de retour de Caprera. Je vous avais déjà dit qu'ils avaient pour mission de détourner le fameux chef de partisans de toute idée d'agression prochaine contre la Venétie. Malgré la difficulté que présentait en elle-même cette mission, il paraît qu'elle a complètement réussi. Garibaldi est, après tout, dévoué aux intérêts de sa patrie, et, devant l'évidence de la vérité, il ne cherche jamais à s'obstiner. L'ex-dictateur, sans renoncer à aucune de ses idées sur l'accomplissement de l'unité italienne, s'est néanmoins consenti à suspendre indéfiniment l'exécution de ses projets. Je vous envoie la lettre que, sous la date du 10, il a adressée aux comités de secours qui se sont placés sous sa présidence, et dans laquelle il est dit que la délivrance du restant de l'Italie doit être réservée à Victor Emmanuel, et qu'il faut seulement l'aider à accomplir cette tâche. Cette lettre a été adressée par M. Bellazzi, secrétaire du comité central de Gênes, à tous les journaux, accompagnée en même temps de quelques lignes, dans lesquelles il est dit que le général Garibaldi ne s'associe pas du tout aux efforts du parti mazzinien qui voudrait faire une guerre à outrance à tous les deux cent vingt neuf exdéputés qui ont voté l'annexion de Nice à la France.

Cette seconde concession de l'ex dictateur n'est pas moins importante que la première. Elle prouve que si le bon accord n'est pas entièrement rétabli entre le ministère et l'ex-dictateur, la conciliation du moins s'est déjà opérée, et que le général ne s'obstine pas dans une opposition aveugle qui, poussée à bout, aurait pu avoir des conséquences extrêmement dangereuses. Malgré les démentis qu'on a prétendu me donner au sujet de la modification ministérielle que je vous ai annoncée il y a quelques jours, je persiste dans mon assertion. La modification aura lieu entre l'époque des élections et celle de la réunion du Parlement. Jusqu'à présent, il n'y a rien de fixé sur les nouveaux collègues que M. de Cavour appellera à partager sa responsabilité. Je crois qu'il se rapprochera de cette nuance du parti libéral en faveur de laquelle la manifestation électorale aura été plus éclatante. Cette modification n'apportera aucun changement au programme politique du cabinet. Elle donnera seulement une satisfaction à l'opinion publique et aux exigences que les nouvelles annexions ont créées au gouvernement. Je crois savoir que MM. Minghetti, ministre de l'intérieur, et M. Cassinis, garde des sceaux, conserveront leurs places. Le ministre de la guerre, je vous le répète, sera le général de Pettinengo.

Les nouvelles de Naples sont depuis quelques jours assez favorables. Le nouveau ministère composé par le prince de Carignan a été accueilli avec grande satisfaction par l'opinion publique. La seule nomination de M. Liborio Romano a fait ici une impression défavorable. Cependant on n'est pas du même avis à Naples, où l'ex-ministre de François II et de Garibaldi a conservé toute sa popularité.

M. Mancini, qui est nommé ministre des affaires ecclésiastiques, est encore à Turin, et ne partira que vers la fin du mois. Il prend avec notre ministère des arrangements pour promulguer à Naples la loi piémontaise sur les biens ecclésiastiques et de main morte. Il assure que cette loi enrichirait le trésor d'environ 200 millions.

Aujourd'hui, le roi a signé les nominations des nouveaux sénateurs. C'est une fournée de trente membres dont la plupart appartiennent naturellement aux nouvelles provinces. Je vous enverrai dans ma prochaine lettre quelques détails sur eux.

L'*Opinione* du 22 janvier, contient un article sur la France et l'Italie, dans lequel elle s'attache à démontrer que, dans la formation d'une Italie une et forte, toutes les combinaisons sont favorables à la France, dont l'Italie sera forcément une alliée. Elle termine en exprimant l'espoir que les chambres françaises déclareront être d'accord avec le gouvernement de l'empereur. La délivrance de Rome deviendra alors plus facile, et une fois l'Italie en paix, la tranquillité de l'Europe sera mieux assurée.

La *Perseveranza*, de Milan, confirme que Garibaldi a recommandé à tous la conciliation et la concorde, et qu'il est prêt à agir politiquement d'accord avec le ministre Cavour.

Un télégramme de Marseille, du 22 janvier porte ce qui suit:

D'après des lettres de Rome en date du 19, le mouvement réactionnaire qui avait éclaté dans la province d'Ascoli, a été comprimé par des soldats piémontais unis aux gardes nationaux. Quelques prisonniers et notamment le curé Rossi auraient été fusillés.

Une colonne de 2,000 Piémontais, débarqués à Civita Nuova, marchent sur la province de Teramo. On assure que les bandes réactionnaires qui s'étaient emparées de Tagliacozzo ont ensuite été battues. De nombreux officiers royaux et des paysans romains continuent à pénétrer dans les Abruzzes.

Les nouvelles de Gaëte sont du 19. Le ministre d'Espagne reste dans la citadelle auprès du roi, mais on assure que les frégates espagnoles qui se trouvaient dans le port, ont reçu l'ordre d'aller stationner à Civita Vecchia.

Nous avons reçu le courrier de Naples du 19. On avait opéré de nombreuses arrestations par ordre des officiers royaux [illegible], et l'ordre d'autres de débarquer à Naples. On les a renvoyé à Gênes ou les généraux Bourbonniens déjà arrêtés ont été internés.

Le *Nazionale*, journal ministériel, dit avoir tous que les derniers officiers arrêtés étaient suspects de trahison.

Des visites domiciliaires avaient été ordonnées, la garde nationale qui devait y procéder a refusé son concours. Ceci est officiel.

Les presses du journal *la Croix rouge* ont été brisées par des gardes nationaux garibaldiens.

L'*Indépendante* dit que le général Pinelli a étouffé l'insurrection à Chieti et prétend qu'il a fait fusiller 38 individus.

La garnison de Gaëte compte 11,500 hommes.

Question hongroise.

On lit dans la *Patrie*:

"Le calme ne se fait pas en Hongrie. Sur ce point, la dépêche que nous publions aujourd'hui est parfaitement d'accord avec les renseignements qui nous étaient déjà parvenus. Sous toute la nouvelle ordonnance impériale, toutes ces par la chancellerie [illegible] au gouvernement de Bade, parce que toutes les élections faites par les comités, se prononceront présentes pour des raisons politiques. [illegible] on croit, que [illegible] que le cabinet de Vienne a [illegible] toute la reconstitution [illegible] par les difficultés toutes créées par le mouvement qui ne sont pas près de disparaître.

"L'Autriche, pour un motif ou pour un autre, dans la patente du 20 octobre, a soulevé des [illegible] et [illegible] concessions, mais il faut bien reconnaître que [illegible] qu'ils ne voulaient accepter ces concessions que sous bénéfice d'inventaire.

"Faute de coup d'état, et non peut-être de bonne volonté, des hommes de l'école de Vienne ont manqué par leur but. Les espérances données à la Hongrie, ils l'ont niées. A peine au bout de deux mois, le tiraillement administratif se change forcément en testament. Les inconvénients augmentent, les rapports se tendent, et vous voyez la dépêche du 21 janvier, au parlementaire le 20 octobre qui abolit à la menace de l'union.

"Il nous reste la face du tiret des côtes [illegible] nous à constater le fait.

La Diète hongroise est convoquée à Bade pour le 2 avril. Le [illegible] de Pesth [illegible] pas le [illegible] rapporté à l'art. de la loi électorale de 1848, laquelle a été maintenue avec de légères modifications. C'est du moins ce qu'affirment les télégrammes de Pesth. Reste à savoir si les Hongrois, qui veulent la [illegible] de 1847 dans toute son intégrité, sans amendements d'aucun genre, considéreraient cette modification comme ne devant porter aucune préjudice à la valeur des opérations électorales.

Question danoise.—La *Gazette de Cologne* publie un article sur la question de la guerre entre la Prusse et le Danemark, dont voici quelques passages:

"Depuis la paix de Paris (1856), au contraire, nous avons dit que le temps de trancher la question du Schleswig-Holstein par le glaive était passé, qu'on ne serait mêlée à l'Allemagne contre d'entreprendre une telle avec une puissance de terre, mais l'Allemagne avec une puissance maritime que l'on s'y est opposé [illegible] et à ses intérêts militaires [illegible] de la Confédération germanique avec le Danemark était proportionnellement [illegible] et à attendre une nouvelle phase de la politique européenne qui prodigue de nouveaux alliés à l'Allemagne et surtout à attendre que l'Allemagne soit devenue une grande puissance maritime, nous avons raison de combattre ce [illegible] cesse, que la guerre à propos [illegible] ne tout de [illegible] de guerre contre le Danemark était un non-sens et une absurdité. Voilà la quintessence de ce que nous avons dit cent fois, et nous nous sommes contentés de le rappeler ces jours ci, quand s'est élevé ce cri de guerre insensé.

"Supposons que les troupes allemandes aient occupé sans rencontrer de résistance la Chersonèse Cimbrique jusqu'au Skager Rak, chose très possible, car les Danois, si nous en trouvons chez eux avec cent ou deux cents mille hommes, ne seront guère disposés à nous livrer bataille. Admettons aussi que la Russie, la France et l'Angleterre n'entravent pas nos actes, comment notre armée de terre triomphera-t-elle d'une puissance maritime? C'est une énigme pour nous que de savoir comment on peut prétendre que nous vaincrons sans flotte de guerre. Nous savons trop, par l'expérience de la dernière guerre, que nous ne franchirons même pas le petit détroit qui sépare l'île d'Alsen du continent. La *Gazette prussienne*, croit-elle au mois de mai une gelée qui permette à nos troupes de passer la Baltique sur la glace? ou veut-elle que l'on jette des pont sur les deux Belt?

"Tout cela est pure folie. Puis que conséquence d'une telle guerre serait un long blocus, des ports allemands de la Baltique et de la mer du Nord, sans que nous puissions même approcher des Danois. Une fois notre honte et notre préjudice assez grands, nous serions forcés de demander la paix. Voilà, selon nous, dans les circonstances actuelles, l'unique but possible d'une guerre avec le Danemark. Nous le disons depuis quatre ou cinq ans sans rencontrer de contradicteurs.

On écrit de Berlin, à la *Gazette de Silésie*:

"Dans l'affaire du Holstein, il ne s'agit que d'une mesure administrative intérieure de la Confédération germanique, laquelle exclut naturellement toute immixtion étrangère. Nous ne croyons pas nous tromper en affirmant que la Diète enverra des commissaires dans le duché de Holstein pour régler l'affaire selon les attributions de la Diète. Ce n'est qu'en cas extrême que ces commissaires invoqueront un secours militaire pour sauvegarder les droits du Holstein. Rappelons encore qu'il n'est nullement question d'en franchir la frontière pour entrer dans le Schleswig. Les grandes puissances ont déclaré, à ce que nous apprenons, qu'elles n'interviendront pas relativement au Holstein. Il n'y a donc point le moindre inquiétude de guerre à concevoir."

Nous ne savons, ajoute la *Gazette de Cologne*, comment concilier ces nouvelles, provenant de source officieuse, avec les articles belliqueux de certaines autres feuilles.

Budget de la Prusse.—On mande de Berlin, le 21 janvier, à la *Gazette de Cologne*:

"Dans la séance d'aujourd'hui de la Chambre des Députés, le ministre des finances a déposé le budget pour 1861 et un projet de loi relatif au maintien des 25 p. c. additionnels à quelques impôts, dont l'impôt sur le revenu.

"Les dépenses ordinaires sont évaluées à 132 millions de thalers, les extraordinaires à 7 millions. Les recettes atteignent le chiffre de 135 1/2 millions; elles ont donc augmenté. Le déficit apparent est évalué à 5 millions. Il sera couvert par 1,800,000 thalers provenant des 25 p. c. additionnels, 2,400,000 du boni de 1859, qui n'ont pas été dépensés en 1860 et 250,000 th. restent éventuellement à prendre dans le trésor. Les résultats de l'année dernière sont représentés comme satisfaisants, et l'on met en perspective un accroissement du revenu des postes et des contributions directes. Puis sont présentés enfin les trois projets sur l'impôt foncier, dont deux ont été fondus en un. Le produit de cet impôt est évalué à 10 millions au lieu de 8 qu'il rapportait, de cette augmentation, 719,000 thalers sont à la charge des propriétés jusqu'ici privilégiées; la véritable augmentation pour le pays est de 1,360,000 thalers. Le gouvernement propose la mise en vigueur immédiate et générale."

Dernières nouvelles.—Nous empruntons aux revues politiques de l'*Indépendance belge* du 24 et du 25 janvier les paragraphes suivants:

Une feuille allemande a dit, il y a quelques jours, que le prince de Metternich avait déclaré à la France que l'Autriche considérerait comme un *casus belli* toute attaque de Garibaldi contre ses territoires s'il lui était prouvé que cet audacieux soldat avait reçu de la part du gouvernement piémontais une assistance directe ou indirecte. D'après ce qu'on nous mande de Paris le fait serait très exact, seulement la déclaration n'aurait encore revêtu qu'une forme verbale et aurait été faite il y a six ou sept jours dans une conversation de l'ambassadeur d'Autriche avec le ministre des affaires étrangères de France.

Le Pays et *la Patrie* annoncent que les représentants des puissances se réuniront prochainement en conférence au sujet des affaires de Syrie, et que la prolongation de l'occupation française est, dès aujourd'hui, regardée comme certaine.

Cette réunion, en effet, aura lieu le 15 février, et c'est à Paris que siègera la Conférence. L'Angleterre avait insisté pour que ce fût à Constantinople, mais cette proposition ayant rencontré peu d'appui, le cabinet de Saint James a cédé sur ce point assez secondaire.

Quant à l'assentiment des puissances que les feuilles officieuses de Paris semblent considérer comme acquis dès maintenant à la prolongation de l'occupation française, le fait se réalisera très probablement, mais nos informations particulières ne nous présentent pas les choses comme aussi avancées. D'après ce qui nous est mandé de Berlin, au contraire, l'Angleterre serait toujours décidée à soutenir la Porte dans son opposition à une plus longue intervention étrangère, et l'Autriche probablement, bien qu'elle soit hésitante, finirait par se joindre à la Turquie et à la Grande Bretagne.

Le bruit a couru hier à Paris que le gouvernement français avait fait demander à Berlin, par l'intermédiaire de M. de la Tour d'Auvergne, des explications sur les paroles adressées par le roi de Prusse à des généraux de son armée résidant dans la capitale et par lesquelles il leur donnait à entendre que les temps étaient proches où le pays aurait besoin de leurs services pour une lutte suprême. Comme dans l'état actuel de l'Europe la guerre ne peut sortir que des agitations qui la travaillent, mais qu'aucune puissance ne semble disposée à en prendre l'initiative, si ce n'est la Prusse à l'endroit du Danemark, on a naturellement reporté les paroles du roi Guillaume 1er à une agression éventuelle de la France sur le Rhin comme conséquence d'une campagne des forces allemandes sur les bords de l'Eider.

De là le bruit que nous venons de mentionner, mais qu'il ne faut accueillir qu'avec la plus grande réserve.

Ce qui est plus vraisemblable c'est que dans des conversations avec le comte de Pourtalès, ministre de Prusse à Paris, l'empereur Napoléon, tout en protestant de son désir de rester en paix, avec ses voisins, ait fait allusion aux paroles de Guillaume 1er et en ait marqué son étonnement. D'ailleurs il faut bien le dire, ces paroles, pour le moins intempestives, n'ont eu de succès nulle part à l'étranger. En Angleterre, où cependant l'on est dans une continuelle méfiance des armements que la France poursuit toujours avec une grande activité, elles ont été blâmées par la presse de toutes les nuances.

L'affaire danoise continue à occuper les journaux de tous les pays, mais nous trouvons dans les articles qu'ils y consacrent plus de discussions que de faits. Cependant une feuille allemande affirme que la Russie a fait connaître à Berlin que le Danemark était disposé à accéder aux demandes de la Confédération germanique, à la condition qu'elles lui fussent présentées par les grandes puissances comme répondant au vœu général de l'Europe. En d'autres termes, le cabinet de Copenhague refuserait toujours de se soumettre aux exigences de quelques cabinets dans la question, mais il serait prêt à céder aux recommandations qu'il croirait plus désintéressées, d'une Conférence européenne.

CHRONIQUE LOCALE.

Bataillon des Gardes d'Orléans.

Les membres de ce magnifique bataillon se sont rendus hier matin à l'extrémité de l'Esplanade, derrière la propriété du capitaine Mossy, où a eu lieu la cérémonie de [illegible] Numa Augustin. [illegible] au nombre de 520, [illegible] Après les [illegible] d'Orléans [illegible] les compagnies [illegible] Sebastopol [illegible] chaque compagnie des Gardes d'Orléans [illegible] Vive la Confédération du Sud!

Louisiana Guards.—La compagnie du [illegible]

Les Pompiers.—Voici l'itinéraire que [illegible] Magasins, Magazine, Nayades, St Joseph [illegible] Levée, Esplanade, Chartres [illegible]

Incendie.—Samedi, entre une et deux heures, [illegible] Mines Sesnon & Duval [illegible]

Autre incendie.—Samedi soir, entre onze [illegible]

Procès en dommages.—Jonathan Beach [illegible] Louis Prendergast [illegible] Bossey [illegible]

MM. Emerson et Huntington représentent M. Beach.

Arrestation.—Un jeune homme du nom de Mayer, né à Cincinnati a été arrêté, samedi après midi. [illegible] Mayer compte l'apologue et n'attendit pas qu'on lui renouvelât l'invitation.

LE Dr ROBERT HUNTER, de New York, sur la consomption chronique.

LETTRE CINQUIEME.

Aux éditeurs de l'*Abeille*.

La consomption chronique, ou la forme ordinaire de la consomption, commence généralement par une *toux sèche*, très légère. C'est probablement à cause de cette toux qui précède fréquemment la maladie que les anciens avaient été amenés à la considérer comme la *cause* au lieu d'être l'*effet* de la consomption. Cette toux peut continuer pendant plusieurs mois ou plusieurs années sans aucun autre symptôme. Ce n'est même pas tout à fait une toux, mais plutôt une légère oppression. Or, c'est à la présence de *tubercules* dans les poumons qu'il faut attribuer cette toux, et si le malade venait à mourir subitement de toute autre maladie ou par suite d'un accident, nous trouverions ses poumons criblés ou remplis de petits tubercules. Il est commun, dans les examens après la mort, de trouver les poumons des gens qui succombent à des nerfs et à des inflammations bourrées de tubercules, et cela chez des personnes qui, dans leur état de santé, n'avaient jamais été soupçonnées d'être attaquées de la consomption. Beaucoup de nos amis que nous rencontrons journellement que nous croyons en parfaite santé, portent ainsi dans leurs poumons les éléments de leur propre destruction.

Cette forme de la consomption commence diversement suivant les différents cas. Un homme jouissant en apparence d'une santé parfaite attrape un catarrhe ou mal de gorge qui, en disparaissant, laissent derrière eux cette toux sèche et légère dont nous avons parlé plus haut. Il n'est pas rare qu'un crachement de sang ne soit le premier symptôme, et en réalité, c'est ce qui marque presque invariablement le commencement de la maladie; cela peut se borner à une légère teinte dans le mucus, ou bien prendre un caractère plus prononcé et lui communiquer une couleur rouge brillante. Dans beaucoup de cas la consomption se déclare après les "fièvres en frisson" et celles-ci ont lieu presque avec la régularité de la *fièvre intermittente*. En d'autres occasions nous avons une sensation de *chaleur* dans les paumes des mains et la plante des pieds, ou une rougeur à la joue, le refroidissement des pieds et des mains est également un symptôme fréquent. Beaucoup de gens commettent l'erreur de prendre pour une fièvre intermittente la fièvre et le froid qui se manifestent dans les premières périodes de la consomption. A mesure que la maladie fait des progrès, des *transpirations* ont lieu, ordinairement vers le matin, et sont souvent si abondantes qu'elles trempent les draps et souvent le lit lui-même.

L'*estomac* n'est guère dérangé dans la première période de la Consomption chronique. Il n'est pas du tout rare de voir l'appétit se maintenir et rester remarquablement bon jusqu'au moment où la *diarrhée* se déclare, et alors il devient généralement capricieux et faible. Chez les femmes, après l'occurence de la fièvre, les menstrues sont presque toujours supprimées, et il est ordinaire d'*attribuer* la toux et la maladie des poumons à cette *irrégularité*, qui n'est pourtant que le résultat de la faiblesse de la Constitution occasionnée par la maladie. Après que la fièvre et la transpiration se sont établies, le dépérissement de la chair et des forces a lieu si rapidement qu'on peut dire que le corps se *consume*. Les jointures paraissent bientôt plus grandes que nature par suite du dépérissement des chairs, la poitrine se resserre, les traits deviennent plus aigus et les yeux prennent un aspect hagard et brillant.

La matière expectorée change avec les progrès de la maladie. Au commencement, la toux est *sèche*; mais après quelque temps elle est suivie d'une sécrétion *aqueuse* et légèrement *écumeuse*. A mesure que la maladie approche de cette seconde période, cette sécrétion se change graduellement en une substance gluante, semblable à de la gelée, le plus souvent d'une couleur foncée, mais tournant généralement au *verdâtre*, avec çà et là des veines d'une couleur *jaune*.

Lorsque les tubercules se ramollissent l'expectoration devient encore plus jaune et plus semblable au pus. La matière expectorée d'une cavité des poumons est d'un genre particulier. Elle est d'une couleur jaune blanchâtre, avec une surface rude ou laineuse. Le célèbre professeur Forbes avait l'habitude de décrire ce crachat comme ressemblant "*presque à de petites boules de coton ou de laine*." Parfois la matière expulsée blesse l'odorat, mais ordinairement elle n'a pas la moindre odeur. Quelquefois elle a un goût douceâtre, et parfois il est saumâtre.

Le malade se plaint fréquemment de *douleurs* et il peut quelques fois placer sa main sur le siège même de la maladie; mais le plus souvent il n'y a d'autre douleur qu'une sensation d'*oppression* ou parfois un *point dans le côté*, et il n'est pas rare de voir indiquer par le malade, comme le siège de la douleur, la partie la plus saine de ses poumons.

Dans cette forme de la consomption, le malade est toujours "en voie de se rétablir," et cependant il va constamment de mal en pis—c'est à dire qu'il semble se mieux porter pendant un moment, puis il retombe dans un pire état, chaque attaque successive le laisse plus faible que les précédentes. Il crache du *pus* pendant quelque temps, a la *fièvre*, des *sueurs nocturnes*, *perd l'appétit, la chair et les forces*, tousse incessamment, et peut à peine dormir la nuit. Graduellement la toux s'affaiblit, l'expectoration diminue et disparaît presque, la fièvre et les sueurs l'abandonnent, et il se croit en voie de prompte guérison. Son poids augmente de plusieurs livres, et son médecin se sert de ce fait pour prouver qu'il se rétablit par suite de son traitement, ou bien encore de l'usage de l'Huile de Foie de Morue. Mais bientôt on voit se représenter tous les anciens symptômes: la fièvre étique et les sueurs nocturnes la toux et l'expectoration du pus—les pulsations du pouls sont augmentées et le malade perd les chairs et les forces qu'il venait d'acquérir.

Maintenant, vous demanderez la raison de tout ceci! La raison est facile à comprendre. La Consomption est causée par des tubercules—ceux-ci sont occasionnés par le Catarrhe, par le Mal de Gorge, ou par la Bronchite: par un air impur ou par la poussière, ou par une irritation quelconque des tubes à air des poumons. Cette irritation se maintient longtemps avant que les tubercules n'aient commencé à se former; mais tôt ou tard, un nouveau rhume, ou une irritation plus forte que d'habitude en amène bien vite le dépôt. Bientôt le rhume disparaît ou l'irritation est enlevée, et les tubercules cessent de se former. Ceux qui le sont, cependant, *restent* et se développent graduellement. Après quelques mois les poumons deviennent encore d'une façon quelconque le sujet d'une irritation et un nouveau dépôt de tubercules a lieu et dans une autre partie des poumons.

De même que les tubercules ne sont pas tous déposés en même temps, ils ne se ramollissent pas tous à la même époque, mais par *accès successifs*, de même qu'ils se sont formés. Lorsqu'ils se sont ramollis en *matière* et sont en voie d'expulsion, le malade est attaqué de fièvre et de transpiration, son appétit s'en va et il perd ses chairs et ses forces. Mais aussitôt après que cette première accès a été expulsée, tous ces symptômes disparaissent et son état continue à s'améliorer jusqu'au moment où la seconde portion a été prête à être expulsée, et alors il rechute de nouveau. On a chaque nouvelle rechute, une partie des poumons est décomposée en *cavités*; par suite, à mesure que les poumons se détruisent, le corps dépérit graduellement, chaque accès laissant le patient plus faible que le précédent. Pendant ces intervalles de bien-être, les *parasites* et autres méchantes drogues de toute espèce reçoivent l'honneur d'avoir effectué le changement qui a lieu, tandis qu'en *réalité* rien ne s'est opéré que le cours naturel des choses. C'est ainsi que, négligée, la maladie est toujours *en voie de guérison* à la *mort*, [illegible]

Je ne veux pas entamer ici la question du traitement, mais je ne puis m'empêcher de faire ici une observation [illegible] part des médecins [illegible] de l'*exercice en plein air*, de "*changer d'air*," [illegible] Dr. qui est ce qui tout cela veut dire, si ce n'est [illegible] les malades qui sont très exposés à [illegible] la consomption [illegible] en même temps, [illegible] sont le principal moyen d'attaque de la [illegible]

Ma prochaine lettre s'occupera de la consomption laryngée.

Votre obéissant serviteur,

ROBERT HUNTER M. D.

[illegible]

Décédé, samedi 16 février 1861 [illegible] MORRIS [illegible] Les parents et amis de la famille sont invités à assister à ses funérailles [illegible] rue Columbus No 50, entre Broad et Dorgenois [illegible]

Décédé, samedi [illegible] FRANK [illegible] âgé de 2 ans et sept mois.

Les journaux des Opelousas sont priés de reproduire cette annonce.

Vous êtes prié d'assister au service funèbre qui sera célébré à l'église St Augustin, lundi 18 février 1861, pour le repos de l'âme de feu Eugène NICOLAS, dit Bonit.

De la part de sa famille.

Service funèbre.

Un service funèbre sera célébré LUNDI, le 18 courant, à huit heures A. M., à l'église St Barthélemy, Alger, pour le repos de l'âme de feue dame FELICITE, veuve de feu ALPHONSE CAMUS.

Les amis et connaissances de sa famille sont priés d'y assister.

Quelle affreuse toux!

[illegible] SIROP DE MURES SAUVAGES et DE GOUDRON DU Dr DAVIS [illegible]

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co., Agence générale, 21 et [illegible] rue de Chartres.

13 fev—2/33

Rats! Rats! Rats!

☞ Les rats détruisent tout. Les rats [illegible] Les rats [illegible] Les rats [illegible] Les rats [illegible] dans une maison. [illegible] la seule manière de s'en débarrasser, c'est d'employer le

Destructeur des Rats et des Ravets, de Wilson.

[illegible] A vendre à la Nouvelle-Orléans en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co., Seuls propriétaires, 21 et 151 rue de Chartres.

12 fev—1

Injection détersive du Dr. Vanzant's.

[illegible] A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, Seuls propriétaires.

18 fev—3f

Un professeur pour la campagne
ET DEUX POUR LA VILLE,

Parlant avec égale facilité
l'ANGLAIS et le FRANÇAIS.

S'adresser chez le professeur BRETTE,

13, rue St-Charles.

18 fev—1t

☞ Le navire RESOLUTE, capitaine Prince, venant de Bordeaux, est en débarquement dans le Second District. Les consignataires sont requis de venir prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée.

Les marchandises dont les permis n'auront pas été retirés dans le délai de cinq jours, seront envoyées dans les magasins publics, aux frais et risques de leurs consignataires. C. CAVAROC & CO., 136, rue Royale.

14fev—3f

Illumination du 22 Février.

Etoiles de Couleurs variées.

On pourra se procurer des Etoiles de couleurs variées, des gobelets pour illumination ainsi que des lampions à bas prix, chez E. F. MAOFON & Co, Coin Canal et Conti.

18 fev—5f

BILLARD. BERGER.
Salle White Hall.

DEUX dernières représentations à la Nouvelle-Orléans de M. Berger, le premier Professeur de billard et le plus fort du monde entier, Dimanche 17 et lundi 18 février.

Coups magiques, fantastiques et massés. Il faut le voir pour le croire.

Salle White Hall, rue St-Louis.

Les portes s'ouvriront à 7 1/2 heures, on commencera à 8 heures précises du soir.

Prix d'admission..........$1

16 fev

DEUS MEUMQUE JUS.

Suprême Conseil du rite ancien et accepté Ecossais pour l'Etat Souverain et Indépendant de la Louisiane.

LA première séance de la Grande Communication pour les conseils de K. H., chap. de R. C. et Loges symb., travaillant en Français, Italien et Espagnol, aura lieu, lundi soir 18 du courant à 8 heures et demie, dans le local de l'Etoile Polaire No 1; et pour les mêmes corps maçonniques, travaillant en Anglais et Allemand, le jeudi soir 21 du courant à 8 heures, dans le temple maçonnique des Ecossais de la salle des Odd Fellow's. Tous les maçons Ecossais de la juridiction sont priés d'assister à ces réunions sans autre invitation que celle-ci.

Par ordre du Grand Commandeur,

JAMES FOULHOUZE.

Louis Dufau, 33me. Grand Secrétaire. 13 fév—5f

AVIS.

M. ANTOINE DUBUC, secrétaire de la Fabrique de l'église St-Louis, de la Nlle-Orléans, bureau No 20, place St-Anthine, informe le public, ainsi que ses amis et connaissances, qu'il s'est intéressé avec M. J. BONNOT, dans le magasin de fournitures d'enterrements et services funèbres, situé rue Ste-Anne, entre Chartres et Royale, No 51—lequel sieur BONNOT vient de recevoir par les derniers arrivages de PARIS et LONDRES, des GARNITURES et INSTALLATIONS NOUVELLES, blanches et noires pour CHARS FUNEBRES et CORBILLARDS, dans un genre nouveau style européen, ainsi que tous articles concernant les funérailles, tels que: garnitures de velours, drap et soie avec franges extra, plaques au dessus et de côté, galons et franges, boites et blanches—croix, vierges, filets et ornements de toutes sortes, ainsi que des étoffes pour deuil qu'il vendra à très bas prix.

M. J. BONNOT profite de cette occasion pour informer le public, et ses amis, ainsi que ceux de M. DUBUC, que sans se flatter, il croit pouvoir maintenant fournir pour les enterrements, &c., à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance, les plus grands CHARS FUNEBRES et CORBILLARDS les plus beaux et mieux ornés de la ville, et installés dans le style le plus récent de PARIS et LONDRES, mieux et à meilleur marché que tout autre, et des conditions charitables de bienfaisance aux tiers de moins, tout ce qui concerne les funérailles, tels que cercueils métalliques de toutes grandeurs, doublés en plomb et en zinc, recouverts en velours, satin, alpaca et de toutes sortes; acajou, noyer et bois ordinaire; grands et petits corbillards, voitures, catafalques, tables et tentures noires et blanches, cierges, crêpe, billets d'invitation, ainsi que tout ce qui a rapport aux enterrements, &c.

Le sieur BONNOT s'occupera aussi de la construction, de l'ouverture et clôture des TOMBES et FOURS dans les CIMETIERES ST-LOUIS; il se rendra aux domiciles des familles qui voudront bien placer leur confiance en lui ou autrement [illegible] les circonstances [illegible] en un mot, il veillera à ce que tout ce qui a trait aux enterrements et services funèbres soit régulièrement fait et à la satisfaction de tous. 15 fev—6m

J. BONNOT,
ENTREPRENEUR
De Pompes Funèbres,

Emploie et vend à son établissement, rue Ste-Anne, entre Chartres et Royale,—les cercueils métalliques de Fisk et autres facteurs, ainsi que ceux en acajou, noyer et autres bois et doublés en plomb, zinc, &c., &c.

Magasin
51......Rue Ste-Anne......51

18 fev—6m

$500 de récompense.

UNE récompense de cinq cents piastres sera donnée à la personne qui fera livrer ou tous fera trouver mort ou vivant, JOSE GARRIJA, capitaine de la barque espagnole CATALINA. Il a disparu depuis le mardi-gras, 12 du courant.

PUIG BROTHERS, Rue de la Douane, No 97.

Nlle-Orléans, 16 février 1861. 16fev ☞

HOTEL A LOUER.

Le bel hôtel situé au Lac, à l'extrémité du chemin de fer de Carrollton. On s'adresser [illegible] au bureau de la Compagnie, rue Baronne No 156. 16fev

Demande de Commis Pharmacien,

Il est exigé de demander commis Pharmacien parlant le Français et l'Anglais et [illegible] B. LAPLACE, Pharmacien, [illegible]

Reçu par les navires Stephen Crowell et Kate Dyer du Havre:
[illegible] Sirop de Brunet, de Limonade, de Groseille, de Framboise, de Cerises. [illegible] Sirop de Citrate de fer de Chable, [illegible] de Quinquina, [illegible] vin de Quinium de Labarraque.
[illegible] Vin de Séguin, [illegible]
[illegible] SUCRE D'ORGE A L'EAU DE VICHY à vendre par EDOUARD GUILLOT, [illegible]

SAUCISSES [illegible]
SARDINES—[illegible] boîtes, quarts et demi [illegible]
SUCRE DE LA HAVANE—[illegible]
EAU DE VIE [illegible]
VERMOUTH [illegible] PLASSAN.

Bonneterie! Bonneterie!

[illegible] LION & ANDREE.

Articles pour bals et soirées.

[illegible] LION & ANDREE.

Gants! Gants! Gants!

GANTS [illegible] LION & ANDREE.

POIS [illegible] GABRIEL PASCAL, 97 rue Vieille Levée.
POIS EN GRENIER—[illegible] GABRIEL PASCAL, 97 rue Vieille Levée.
BACON [illegible] GABRIEL PASCAL.
JAMBONS [illegible] GABRIEL PASCAL.
FARINE [illegible] GABRIEL PASCAL.
GRAISSE [illegible] GABRIEL PASCAL.
POISSONS [illegible] GABRIEL PASCAL.

DIVERS [illegible] F. SANCHO, [illegible]

PRODUITS [illegible] F. SANCHO, No 2-9 rue Vieille Levée, entre Douane et St Philippe.

Mercerie, Garniture, Passementerie, Rubans.

REÇU par [illegible] au magasin de LION & ANDREE [illegible]

Chemises! Chemises! Chemises!

REÇU par LION & ANDREE [illegible] Chauvel [illegible] 18 fev

AVIS.

J. C. SCHMIDT a l'avantage son établissement de bijouterie [illegible] rue Royale No 178 à la rue Toulouse No [illegible] entre Dauphine et Bourbon. Il continue comme par le passé le commerce de bijouterie.

Dissolution de Société.

LA maison Ed. SHIFF & Co, [illegible] M. A. Verloin de Gruy, [illegible] EMILIE L. SHIFF, Tutrice et administratrice.

Nlle-Orléans, 15 février 1861.

Formation de Société.

LES soussignés ont [illegible] une société en cette ville pour la continuation des affaires de l'ancienne maison Ed. Shiff & Co [illegible] raison sociale de E. L. SHIFF & Co. EMILIE L. SHIFF, A. VERLOIN DE GRUY.

Nlle-Orléans, 15 février 1861. 16 fev

Grocerie à vendre,

Située à l'encoignure Elmire et Alex. Alger—On donnerait un bail de trois ans. [illegible] s'adresser sur les lieux, à M. BACULARD [illegible] 16fev

A louer,

UNE BONNE CUISINIERE, blanchisseuse, repasseuse, couturière et domestique de maison. S'adresser rue du Congrès, No 36. 16 fev

Maison à louer.

UNE maison en briques à deux étages, rue St Pierre, No 147, entre Bourgogne et Remparts.—S'adresser à M. VAN ROOYEN, sur les lieux. 16 fev

DEMANDE DE COUTURIERE.

ON demande une couturière parlant le français correctement et sachant bien coudre. S'adresser à l'encoignure des rues Camp et Third. 16fev—2f

RIZ CREOLE.

UN lot de 40 sacs de riz créole de choix, reçu et en débarquement du bateau à vapeur Empire Parish, est à vendre par FRED. AVET, Rue Vieille Levée, Nos 59 et 61, entre Bienville et Conti. 16 fev

HOTEL ST JAMES,
NOUVELLE-ORLEANS,

LES personnes qui désirent venir en ville feraient bien de se rappeler que le ST JAMES est un des plus confortables et des plus élégants du Sud. Les chambres et le service ne le cèdent en rien aux meilleurs établissements du pays.

L'emplacement est très avantageux, l'hôtel étant au centre de la ville et à quelques minutes des principales églises, théâtres &c.

Le prix actuel, au City Hotel et au St James est bien au-dessous de celui des autres HOTELS DE PREMIERE CLASSE; il n'est que de $2 00 par jour. La réduction a été faite par suite de l'état du marché monétaire et de la nécessité qu'on voit généralement d'économiser autant que possible.

Il ne sera rien négligé pour rendre agréable le séjour de ces hôtels. MORSE & MOORE, Propriétaires.

19 fev—2

AVOINE—2,000 doubles sacs, 1ère qualité de St-Louis en magasin et à vendre par F. A. GONZALES & Co, 75 et 77, rue Vieille-Levée, près Conti. 11déc

MAGASIN DE TAPIS,
Rue de Chartres, No 19.

NOUS avons reçu de nouveaux tapis Médaillon, velours, Wilton et Bruxelles; DE LA TOILE CIREE de 3 à 21 pieds de large, nattes, druggets anglais et toile damassée pour dessus de tables.

Abat-jour, tapis et baguettes d'escalier, tapis de Hollande et nattes de caoutchouc pour bureaux, couvertures de tables et de piano, &c., &c., à bas prix.

9 fev—6b. JA. BROUSSEAU & Co.

Avoine noire de Prince Edward Island

2000 boisseaux, en débarquement du navire Columbia et à vendre, en lots, au gré des acheteurs, par F. A. GONZALES & Co. 75 et 77, Vieille-Levée, près Conti. 12 déc.

SERRURES françaises assorties—4 caisses de caisses de 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 pouces, à vendre par B. TURPIN, 96, ancien 55, Vieille Levée. J316f

VETEMENS POUR HOMMES
—ET—
ARTICLES DE TOILETTE,
AU PRIX COUTANT!

A PARTIR DE CE JOUR, 3 DECEMBRE,

—Nous vendrons—

NOTRE GRAND ET MAGNIFIQUE ASSORTIMENT

—DE—

VETEMENS POUR HOMMES

—ET DE—

ARTICLES DE TOILETTE,

—A—

Des prix très réduits pour du comptant!

Tout le monde pourra donc, pour une FAIBLE SOMME, s'habiller de la tête aux pieds.

☞ Nous prions nos clients de venir s'informer de nos prix.

Hiver de 1861.
MAGASIN DE
VETEMENTS DU SUD
Rue St-Charles, Nos 26, 28 et 30
ENCOIGNURE COMMUNE.

VETEMENS ET LINGERIE
EN
GROS ET EN DETAIL!

L. W. LYONS & Co, Nos 26, 28 et 30 rue St-Charles, Encoignure Commune.

18 fev—1

Vêtements pour Enfans

AU PRIX COUTANT!

Grande Réduction de Prix!

A PARTIR DE CE JOUR, 3 DECEMBRE,

—Nous vendrons—

A des prix très réduits, pour du comptant

NOTRE ASSORTIMENT FASHIONABLE

—DE—

Vêtements pour jeunes gens, adolescens et enfans.

Les parents, tuteurs et autres ont ici une excellente occasion d'habiller leurs enfants pour une très FAIBLE SOMME. Les vêtements pour jeunes garçons sont marqués à des prix EXTRAORDINAIREMENT BAS. Qu'on vienne se convaincre. [illegible]

Magasin d'habillements d'enfants
26......rue St-Charles......26
ENTRE CANAL ET COMMUNE.

Ce magasin est exclusivement affecté aux vêtements pour jeunes gens, petits garçons et enfants.

Chemises et articles de toilette,
EN GROS ET EN DETAIL, PAR
L. W. LYONS & Co,
26, 28 et 30 rue St-Charles, coin Commune.

18fev—1

HOTEL DES MARCHANDS
Coin des rues St-Charles et Canal.
NOUVELLE-ORLEANS.

CET établissement [illegible]

PRIX DE LA PENSION
Par jour [illegible] $1 50
Par semaine [illegible]
Par semaine [illegible]
Par mois [illegible]

BRET & HALLER, Propriétaires.

9 fev—1m

HUILE DE CHARBON
EN GROS.

REÇU TOUT RECEMMENT AU
No 6, RUE DE CHARTRES,
Une grande facture de
Huile de Charbon No 1.

A vendre par baril [illegible] en gros et en détail.

H. C. COVERT, Successeur d'ARTEMON HILL

N. B. Cette huile est garantie [illegible]

COMPAGNIE DE CHARBON ET D'HUILE A MAYSVILLE. Maysville Ky.

M. H. C. COVERT, RUE DE CHARTRES, No 6, est le SEUL AGENT qui est autorisé à vendre notre HUILE dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

MAYSVILLE COAL AND OIL COMPANY. B. C. LAREW, secrétaire.

Ayant reçu la SEULE AGENCE pour la vente de cette huile célèbre, je recevrai constamment de la véritable HUILE DE CHARBON DE MAYSVILLE directement de la fabrique. A vendre par baril ou par gallon, au plus bas prix, au

No 6, rue de Chartres.

H. C. COVERT, Successeur d'ARTEMON HILL.

Avertissement au Public.

Comme une certaine huile de charbon, falsifiée avec de la camphine ou autres huiles du même genre se vend dans cette ville pour de l'HUILE PURE DE CHARBON, comme l'article est nouvellement dangereux mais encore dépourvu des qualités de L'HUILE DE CHARBON, et peut conséquemment détruire la réputation du choix de charbon, notre devoir envers le public et la protection de nos propres intérêts nous obligent à prévenir le public de ne pas gaspiller son argent et s'exposer en employant cette huile falsifiée.

La VERITABLE HUILE DE CHARBON ne se trouve qu'au No 6 RUE DE CHARTRES. [illegible]

Compagnie du Gaz à la Nlle-Orléans,
—9 février 1861.

AVIS—A une élection qui a eu lieu le 7 janvier dernier, au bureau de cette Compagnie, pour six Directeurs pour l'année, ont été élus, sans opposition:

MM. P. N. WOOD,
J. K. ELGEE,
W. N. MERCER,
JAS H. CALDWELL,
J. G. LINGHAM,
JNO D. MARSH.

Et le 4 du courant, à une réunion tenue par la nouvelle Direction, pour l'organisation, M. P. N. Wood a été réélu Président à l'unanimité.

Paroudre, N. O. J. TISDALE, Trésorier.

11 fev—12f

Bataillon des Gardes d'Orléans.
Ordre de service No 7.

CONFORMEMENT à l'ordre de service No 7 [illegible] le bataillon des Gardes d'Orléans prendra les armes [illegible] vendredi le 22 février à 8 heures [illegible] en équipement complet [illegible] de la naissance de Washington.

Par ordre du chef de bataillon,

NUMA AUGUSTIN.

Cos. Massias, Adjudant-Major.

Nlle-Orléans, 16 février 1861. 19 fev—5t

Bataillon d'Artillerie d'Orléans.

2me COMPAGNIE.

ATTENTION!

UNE élection pour un premier et un second sergent aura lieu mardi le 19 courant, de six à [illegible] heures à la caserne Peiltal, rue St-Pierre, entre Tréme et St Claude.

Par ordre du capitaine P. W. HEBRARD.

18 fev—2t

Bataillon d'artillerie d'Orléans.

ORDRE No 6

☞ Il y aura des exercices à [illegible] MARDI, 19, MERCREDI 20 et JEUDI 21 [illegible]

Par ordre du major Paul E. Théard.

18fev—4f E. D. COURMES, [illegible]

Quartier Général de la Première Division des troupes volontaires de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 15 février 1861.

ORDRES GENERAUX No 7.

Le bataillon des GARDES D'ORLEANS, Major Numa Augustin [illegible] à la Première Division [illegible]

Le Major Augustin est chargé de l'exécution de cet ordre.

Par ordre de JOHN L. LEWIS, Major-Général Commandant,

CHARLES A. LABUZAN, Quartier Maître et Inspecteur Assistant de Division.

16fev

BATAILLON D'ARTILLERIE D'ORLEANS.
ARTILLEURS PONTONNIERS

L'ASSEMBLEE [illegible]

L. DUCLOS, [illegible]
M. MORANO [illegible]
JULES L. VINET [illegible]
A. THEZE, [illegible]

Paul Sarrazin, [illegible] Eugène Leclerc, [illegible] Nicolas Calder [illegible] Trésorier: J. B. Vinet, Secrétaire P. E. Dalmorre.

Président [illegible]
Lieutenant [illegible]
Sergent [illegible]
Caporal [illegible] Paul Sarrazin

Balivet, Caporal F. Neuman.

Compagnie du théâtre de l'Opéra de la Nlle-Orléans.

UNE assemblée [illegible] MERCREDI [illegible]

R. GARDERE, Président.

Solfége.

MADAME G. BOY [illegible]

J. E. BENOIT,
236......Rue Royale......236.
REPARATIONS D'ORGUES,
VIOLONS, ARCHETS ET ACCORDEONS.
Airs d'orgues changés.

A vendre,

LE SALON D'HUITRES [illegible]

Avis.

VOULANT [illegible]

Demande de cuisinier.

ON [illegible]

Dents artificielles.
J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN DENTISTE,
153 Royale, coin St-Pierre. Entrée par la rue St-Pierre.

[illegible]

Illumination pour le 22 Fév.

UNE LAMPE [illegible]

Cette lampe a été apportée de Paris par le Docteur [illegible]

Bureau du Chemin de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans, No 4, rue Royale.

☞ [illegible]

S. L. JAMES, [illegible]

Banque des Citoyens de la Louisiane.

[illegible]

MM. J. D. DENEGRE, A. B. ROMAN, J. G. GAINES, M. MUSSON, P. A. GIRAUD, Wm PLASSMAN, A. C. TREMOULET.

MM. J. L. MACAULEY [illegible] PETER MARCY, [illegible] Directeurs [illegible]

Et le 11 du courant [illegible] M. J. D. Denegre a été réélu président à l'unanimité.

Par ordre, F. ROUSSEAU, Caissier.

BANQUE DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, [illegible] janvier 1861.

LA direction [illegible] AUG. MONTREUIL, Caissier.

1 fev—3m

GOTTSCHALK & MAGNER,
NOTAIRES PUBLICS,
Rue Carondelet, No 33,
Au rez de chaussée, bureau du fond.

1erfev—1an

DOCTEUR J. GROSS,
222, Rue des Remparts, 222
Entre Dumaine et St Philippe.

Heures de consultation [illegible]

Résilles! Résilles!
ET COIFFURES DE BALS,
A vendre chez O. LELIEVRE & Co, 174, *rue Royale.*

Reçu de Paris par le vapeur de New York [illegible] Résilles [illegible] de Magenta, [illegible]

Un magnifique assortiment de Coiffures de Bals, depuis $1, jusqu'à $5. [illegible]

Bureau de la Compagnie de la presse à coton de la Levée.

Nlle-Orléans, 7 février 1861.

AUJOURD'HUI, à une assemblée des Directeurs de cette Compagnie, il a été déclaré un dividende qui sera payé aux actionnaires à partir du lundi, 18 courant.

J. V. CHAFRY, Secrétaire.

11 fev—au 25f

Quartier Général — 1re Division des Volontaires de l'Etat de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 15 février 1861.

ORDRES GENERAUX No 7

I.—Les volontaires d'Etat de cette division, complètement équipés, prendront les armes pour une revue d'inspection, vendredi 22 du courant, et devront être prêts à célébrer l'anniversaire de la naissance de GEORGE WASHINGTON.

II.—L'artillerie tirera un salut de 21 coups de canon le 21 au soir, et le 22 au lever et au coucher du soleil.

III.—La Division se formera en ligne dans la rue du Canal, à 9 heures du matin, la droite s'appuyant à la rue des Remparts. Les troupes se rendront à ces lieux de la ville pour les exercices et évolutions militaires.

IV.—Les commandants de corps verront à ce que les troupes soient leurs ordres aient des subsistances pour toute la journée.

V.—Le major-général espère que tous les volontaires de la Division se feront un devoir de paraître bien équipés, respectifs, afin qu'il puisse rendre honneur au gouverneur et commandant en chef un rapport sur l'effectif et l'état des forces de son commandement.

VI.—Les brigadiers-généraux de la Division sont chargés de l'exécution de cet ordre.

Par ordre de JOHN L. LEWIS, Major-général commandant. L. E. FORSTALL, Inspecteur [illegible] Division.

Les officiers de l'état-major se réuniront, en grande tenue et à cheval, au quartier-général du major-général, No 6 rue de l'Esplanade, en face de l'Hôtel de Monnaies, à 8 heures moins un quart.

L. E. FORSTALL, Inspecteur général et chef d'état-major.

13 fev—au 22

Quartier-général de la Légion de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 13 février 1861.

ORDRE GENERAL NO 9.

LA Légion de la Louisiane paradera avec armes et bagages, vendredi 22 février, pour célébrer l'anniversaire de la naissance de WASHINGTON.

La brigade se réunira à la Place d'Armes. Second District, à 8 heures précises, et de là sortira de la ville pour se livrer à des exercices et évolutions militaires.

Les commandants de corps veilleront à ce que leurs divisions respectives soient munies de toutes choses nécessaires. Les officiers d'état major de la légion sont chargés de l'exécution de cet ordre, et tous, officiers et soldats, sont requis d'être ponctuels.

Les officiers de la brigade d'Etat Major se réuniront au quartier général, à sept heures et demie A. M.

Par ordre du brigadier général, PALFREY, Commandant la Légion de la Louisiane.

14fev ☞ P. O. ALEIX, aide-de-camp.

Printemps. Printemps.

Giquel & Jamison,
126, rue du Canal,

ONT l'honneur de faire savoir à leurs amis et au public, qu'ils viennent de recevoir par les navires Stephens, Crowell et Kate Dyer, du Havre leur assortiment d'articles de PRINTEMPS, qu'ils offrent en vente à très bon marché.

GIQUEL & JAMISON, 126, rue du Canal, entre St Charles et Carondelet.

16 fev

Mme DOMARTINI, née MEDINGER
SAGE-FEMME BREVETEE
Par la Faculté de Médecine de Paris,

OFFRE ses services aux dames de la Nlle-Orléans. Elle a exercé pendant DIX ANS sa profession à Paris. Mme DOMARTINI saigne et vaccine. Résidence, No 80, Toulouse. ☞ Consultations gratuites de midi à 2 heures. 30 janv—1m

CHARBON.

CHARBON [illegible] CANNEL ET ANTHRACITE
AU PLUS BAS PRIX DU COURS,
No 56, Passage de la Bourse, entre Douane et Bienville. F. V. BERNARD.

1 fev—1m

CHAPELLERIE.
12......Rue du Camp......12
MAISON FIQUET & BOUVET.

Nouvelle manufacture de chapeaux français. *Grande importation directe.*

Chapeaux pour hommes et enfants, de tous genres, formes et qualités, tels que: Chapeaux de soie, de castor, de casimir noir superfin, de Orloff, de Régent, de matelots, de Jérôme.

Chapeaux souples de toutes les formes, pour hommes et enfants, tels que: Chapeaux Magenta, de Garibaldi; de Chiliens; de Victoria, de Taupes; de Brignton; de Moulow; de Raglan; de Crockett, de argentés; de master-piece; de musique, de castor brun; de marrons; de veloutés; de lord Byron; de veloutés noirs, Malakoff, diverses couleurs.

Ces articles pris dans les meilleures fabriques de Paris et des plus renommés, sont d'une qualité tout-à-fait exceptionnelle. Jamais pareils chapeaux n'ont encore paru dans cette ville. Ceux meilleurs plus haut peuvent être confectionnés par la maison Fiquet & Bouvet sur les formes que Messieurs les clients voudront bien déterminer.

Chapeaux amazones de toutes formes.

Pour enfants de premier âge.

SPECIALITÉ—Chapeaux velours soie, couleurs diverses; de Derby, garnis de plumes avec bordure or ou argent; de andalous; de Golfe.

Casquettes velours, [illegible] de képis, cordelières; casquettes russes, Charles IX, Edgard, Léonce, Maurice, Hector, bérets à plume; bonnets écossais, jockeys, &c.

Ces articles, nouvellement déballés, sont d'une fraîcheur et d'une élégance que rien n'égale.

ARTICLES MILITAIRES ET COIFFURES, tels que képis de tout grade, pour hommes et enfants, shakos, chapeaux à corne, bonnets à poils.

MM. F. & B. seront des képis de tout grade; ils seront pour le 1er janvier prochain, en mesure de fournir aux officiers et soldats, épaulettes, ceinturons, galons, petites canons, bonnets de police, cordes, tresses, fourreaux et tout ce qui concerne l'équipement militaire.

Casquettes de poche pour voyageurs.

Indépendamment des chapeaux fabriqués dans leur maison, MM. FIQUET & BOUVET reçoivent des chapeaux de soie des premières fabriques de Paris.

3déc—6m

BITTER DES ARABES.

DEUX envois successifs de cette incomparable liqueur mettent à même de satisfaire aux nombreuses commandes qui ont été faites. Les effets salutaires de ce cordial ont été suffisamment appréciés par le public, et sa réputation est aujourd'hui tellement bien établie, qu'il devient superflu d'en faire ressortir de nouveau les précieuses et inestimables propriétés.

Dépôt général: F. SANCHO, No 2-9 Vieille Levée, Succursale: A. CALONGNE, encoignure Royale et du Maine. 26 jan—3m

CONFITURES de gingembre—30 caisses à vendre par B. TURPIN.

Pour Port au Prince et St-Marc, Hayti.

Jour de départ, JEUDI, 28 courant.

La barque régulière LAURA, capitaine Pierce, ayant presque tout son chargement engagé, partira le 28 du courant. Pour reste de fret ou passage (tous ayant engagements) s'adresser au capitaine à bord, poteau 22, Deuxième District, ou GEO. W. HYNSON & Co, Rue du Camp, No 82.

13 fev—au 28

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens.

Nlle Orléans, 31 janvier 1861.

CONFORMEMENT à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 17 mars, avis est publiquement par le présent donné que les certificats suivants de cédule pour l'année 1857 et les intérêts qui proviennent restent non réclamés dans le bureau de la Compagnie:

Aldrich & Perret	20	Louisiana Manufacturing Co	
B. Armstrong	20	[illegible]	
E. & V. Baxter	20	M. Le[illegible]	
Ed Burke	20	M. M. Manners	20
Bellevue Iron Works	20	Moran Denman & Co	10
C[illegible]	40	Mount Moriah Lodge No. 59	10
Sla[illegible] & Gutter	20		
Cleveland Bros & Co	20	Peet Simms & Co	20
Cook & Folger	20	P. & E. Rivet & Co	20
J. H. Carter & Co	20	Wm. Rainsburg	40
J. B. Cary Synde	40	Ch. Reynolds	10
Davis & Co	40	P. R. Wiss[illegible]	10
Dunt & Yates	10	Rousseau & Co	
Dearie Bros		[illegible]	10
A. Eg[illegible]	20	Rowe, Taylor & Co	10
J. Elwood		M. Simpson & Co	10
P. Fix	10	Smith & Graff	10
Dr E. D. Fenner	10	Syme & Provan	10
J. V. Gu[illegible]	10	Compagnie de l'Hotel St Charles	
Chas Grelle		C[illegible]	10
P. Irwin		Sparks	10
Kendall, Carter & Co	20	A. Trowbridge & Co	10
Keep, Bach & Co	20	W. C. Wilson	40
H. Klappenberg	20	L. Woodward	20
E. Lemoine	20	Zerega Sears	20

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Est venu et a comparu personnellement devant moi, D. F. Mitchel, Second Juge de Paix [illegible] pour la ville et paroisse susnommées, O. Gaillard, président, et A. Schreiber, de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens [illegible] sont déposés et ont dit que le [illegible] ci-dessus est un extrait des livres de la dite Compagnie.

O. GAILLARD, président.

A. SCHREIBER, secrétaire.

[illegible]

A. SCHREIBER [illegible] O. GAILLARD, président. 1er fev—30f

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Jurés de Police de Jefferson. [illegible]

[illegible] W. S. TOLEDANO, Collecteur de Taxes.

Louisiana Academy,
Rue Hôpital, No 79,
Entre Royale et Bourbon.

CETTE [illegible] par M. A. FERRIER. [illegible]

KRUG & CO.,
à REIMS.

400 PANIERS [illegible] Stephen [illegible] KOCHEREAU & Co. [illegible]

Grande fabrique d'Attributs Militaires.
POUR LES ETATS DU SUD.

[illegible]

Aux consommateurs de Gaz
Compagnie du Gaz de la N. Orléans,

A PARTIR [illegible] N. O. J. TISDALE, Trésorier.

LOUIS, RESTAURATEUR,
Et Pension Bourgeoise,

[illegible] TABLE D'HOTE [illegible]

CHAMPAGNE
Chs. Farre,
Successeur de Max Sutaine & Co,
Reims.

[illegible]

VINS de Sout [illegible] Cremant [illegible] S. D. GRAILAK & Co [illegible]

LOUIS DUFAU, avocat,
Rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon.

AD. RINCK,
PEINTRE EN PORTRAITS.
No 7, rue Bourbon.

SPECIALITES
DU DOCTEUR VERGÉ.

DEPURATIVE [illegible] Poudres et Sirops [illegible] Dr Vergé. [illegible] F. LACAUSSADE, Pharmacien [illegible] Orléans et Bourbon.

P. S. Dépôt de tous les médicaments français patentés. 12 mars

RESTAURANT D'EDWARD,
15, rue d'Union,
Entre les rues St Charles et Carondelet.

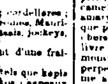

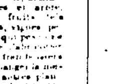

Le propriétaire et les amis du [illegible] EDWARD DENECHAUD.

A LOUER—Tout ou partie d'une maison à [illegible] Royale entre St Philippe [illegible] LAFFITTE & DEFFARGE [illegible]

A LOUER.

A partir [illegible] le grand magasin en briques [illegible] Front Levée, No [illegible] ALVAREZ FERNANDEZ & Co. [illegible]

A vendre,

UNE machine à [illegible] pour la fabrication de [illegible]

A louer.

Une [illegible] MAISON [illegible] Water Works, gaz, &c. [illegible]

A LOUER pour le 1er novembre prochain [illegible] M. J. F. Maxent, [illegible] Bourbon, au premier.

A L'Exposition de Paris.

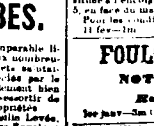

[illegible] M. PELLERIN [illegible] 1580 [illegible] Nota—MM. les amateurs [illegible] rue Chartres No 204 [illegible] 1ère 204

Plantes nouvelles et étrangères.

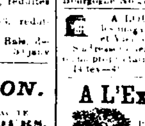

M. RELLET, [illegible] membre de la société nationale de France, Algérienne et Belge, [illegible] Poste, près de la rue du Canal. 14 fev—1m

Grocerie à vendre
Pour cause de départ.

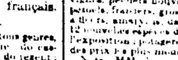

A vendre, une grocerie bien achalandée et bien assortie de marchandises, située à l'encoignure des rues Casatin et Ursulines, No 5, en face du marché aux poissons.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. A. J. LACROIX.

11 fev—1m

FOULON & BROCARD,
NOTAIRES PUBLICS,
Rue Royale, No 71.

1er janv—3m (1)

SARDINES sans arrêtes—50 caisses ou demi-boîtes. 25 caisses en quart de boîtes. En magasin et à vendre par DUNTZE & Co. Encoignure Royale et Conti.

11fev